|  |  |
| --- | --- |
|  | Logo_Ac-Normandie_RVB_pouradmin |

Information aux familles

Fonds social collégiens, fonds social lycéens

**A quoi sert le fonds social ?**

Les fonds sociaux sont des aides ponctuelles destinées à soutenir les familles lorsque des difficultés matérielles impactent la scolarité des enfants.

Les fonds sociaux peuvent aider au financement de :

* Frais de cantine et d’internat
* Tenue de sport, matériel scolaire, tenue professionnelle
* Transport scolaire, sorties scolaires
* Besoins vestimentaires
* Reste à charge de frais de santé
* Autres besoins

Cette liste a un caractère indicatif, les fonds sociaux doivent répondre aux situations particulières et temporaires.

**Qui peut en bénéficier ?**

Chaque élève, qu’il soit boursier ou non, peut bénéficier des fonds sociaux quand la situation financière de sa famille est difficile.

**Comment faire pour en bénéficier ?**

Les familles doivent retirer un dossier, soit au secrétariat de l’établissement soit le télécharger sur le site internet.

Une fois complété il doit être déposé au secrétariat ou retourné par courriel avec les pièces demandées (avis d’imposition et attestation CAF).

Le dossier est ensuite étudié de façon anonyme par une commission présidée par le chef d’établissement et composée de membres de l’équipe éducative.

Une réponse est adressée aux responsables légaux ou à l’élève s’il est majeur et autonome.